

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Marylène VERDEME
Eric GOUVIER pouvoir à Christian REYNAUD
Dimitri NIOSSOBANTOU pouvoir à Nicolas BALOT
Pascal BUSSIERE pouvoir à Julien MORIN

Étaient absents excusés :

Jean-Jacques MORLAY, Eric GOUVIER, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE

Secrétaire de séance : Madame Marylène VERDEME

N°2024/D/027 - Objet : **Modification de la grille des emplois**

Monsieur Gaston CHASSAIN, Maire de la commune, indique au Conseil municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois :

Au regard des besoins du service, dans le cadre d'avancements de grades (emplois statutaires) :

(Avis favorable du CST du 30/04/24)

à compter du 01/06/2024 :

Service Entretien des Locaux et Restauration scolaire

- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (RES08)
- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (BAT03)
- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (RES 09)
- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (BAT02)

Direction des Services Techniques

- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (BAT 11)
- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (EV12)
- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (VOI01)

- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (BAT12)
- suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et création d'1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (EV11)
- suppression d'1 poste d'agent de maîtrise à temps complet et création d'1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

à compter du 01/09/2023 :

Service bibliothèque municipale

- suppression d'1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps non complet 25.5/35ème et création d'1 poste d'Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe à temps non complet 25.5/35ème (BIB01)

Au regard des besoins du service : création de poste (emploi statutaire) suite à concours

à compter du 01/06/2024 :

Service animation - garderie - sport

- 1 poste d'Adjoint d'animation Principal de 2ème classe à temps non complet 31/35ème (AN 11)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 16 mai



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.